

# AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX

A titre indicatif, tableau des surfaces et enjeux à prendre en considération

Nature des équipements	recommandations	
Espace d'accueil	<i>Espace d'information et de rencontre entre encadrants et parents- affichages - contrôle visuels des entrées et sorties</i>	
Espace d'activités Intérieur	<p><b>Conseillé 3 m<sup>2</sup> pour un enfant de moins de 6 ans- Circulation en autonomie dans l'espace intérieur sans danger</b>            Il est conseillé de ne pas prévoir de salle trop grande, inadaptée à une pratique éducative opérante et pouvant générer des nuisances telles que mauvaise circulation, bruit, difficulté de gestion du chauffage.            Situés de préférence au rez-de-chaussée.            Radiateurs, prises électriques, fenêtres, escaliers, portes doivent être protégés et sans danger pour les enfants. (cf page B2<sub>4</sub>)            Une aération suffisante doit être prévue dans toutes les pièces, qui doivent faire l'objet d'un nettoyage quotidien en période d'utilisation (produits ménagers hors de portée des enfants)            Choisir des revêtements de sols souples, d'entretien facile ; des murs lavables jusqu'à 1,5 m de hauteur.</p>	
Salle polyvalente	De taille suffisante pour permettre des regroupements, des activités qui demandent de l'espace, mais qui, aménagée, peut devenir lieu de plusieurs activités fonctionnant en même temps facilitant les relations entre les personnes et ce qui s'y fait.	
Salle par groupe d'âge 1	<p><b>Décoration – rangement – entretien<sup>1</sup> – mobilier adapté appropriation et respect des lieux par les enfants, aménagement adapté à l'âge des enfants</b>            salles de référence pour un groupe constitué (lieu de vie), adaptée(s) à la taille du groupe qui l'occupe régulièrement.            salles spécifiques : ateliers salissants, coins de jeux symboliques, coin calme, coin bibliothèque, ludothèque, activités manuelles, jeux de construction, expression corporelle, atelier cuisine, activités physiques, activités remuantes, jeux sonores, jeux d'eau...            Veiller à ne pas isoler la salle des petits qui ne doivent jamais rester seuls (en toute circonstance, une 2<sup>nd</sup>e personne doit pouvoir suppléer l'animateur de référence), prévoir la proximité des sanitaires et des points d'eau.</p>	
2		
Salle d'activités spécifiques	<p><b>Clos et contigus aux espaces d'activités ou accessibles de manière sécurisée</b>            Veiller à une circulation aisée d'un espace à l'autre sans proximité directe avec une voie de circulation importante. Il est prudent de prévoir une zone protégée des turbulences climatiques : un lieu couvert (environ 75 m<sup>2</sup> pour 30 enfants) et/ou ombragé (présence d'arbres)..            On y utilise des plantations non dangereuses (pas d'épineux, ni d'arbres à baies).            Les bacs à sable (cf. norme AFNOR NF S 54.206) doivent être maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Si l'accueil se déroule dans l'école, il est raisonnable de prévoir la mise à disposition des enfants des tricycles et jeux d'extérieurs de l'école.  <b>On doit veiller à la sécurité de l'espace extérieur</b>, prévoir un contrôle des dangers potentiels avant l'arrivée des enfants</p>	
Espace d'activités Extérieurs		
Cour	Veiller à une circulation aisée d'un espace à l'autre sans proximité directe avec une voie de circulation importante.	
préau	Il est prudent de prévoir une zone protégée des turbulences climatiques : un lieu couvert (environ 75 m <sup>2</sup> pour 30 enfants) et/ou ombragé (présence d'arbres)..	
Espace gazonné	On y utilise des plantations non dangereuses (pas d'épineux, ni d'arbres à baies).	
Présence de jeux	Les bacs à sable (cf. norme AFNOR NF S 54.206) doivent être maintenus dans des conditions d'hygiène satisfaisantes. Si l'accueil se déroule dans l'école, il est raisonnable de prévoir la mise à disposition des enfants des tricycles et jeux d'extérieurs de l'école.	
	<b>On doit veiller à la sécurité de l'espace extérieur</b> , prévoir un contrôle des dangers potentiels avant l'arrivée des enfants	
Espace de vie quotidienne		
Salle de repos	Possibilité d'occultation de la lumière, isolation phonique, ventilation, fraîcheur, hygiène des literies	
Nombre de lits	2 m <sup>2</sup> par lit, à titre indicatif;	
Salle de détente	Lieu comportant des alvéoles ou des coins aménagés pour des moments de repos, des jeux calmes, la lecture	
Espace de restauration	Cuisine et réfectoire doivent être maintenus en bon état de propreté permanent et respecter les normes de la restauration collective sociale. Aménagement des locaux, mobiliers adaptés et fonctionnels, attention portée aux nuisances sonores Le temps du repas doit être un temps de détente, de convivialité et d'éducation au goût	
Espace soins	<i>En général situé dans le bureau de direction - Point d'eau, pharmacie fermant à clef, registre de soins.</i>	
kitchenette	Ce n'est pas un lieu de préparation de repas mais un lieu permettant notamment de faciliter le temps du goûter. Son aménagement n'est plus du ressort du service de sécurité alimentaire de la DD(CS)PP. Cet espace nécessite donc un point d'eau, un évier et des rangements. Si les enfants amènent eux-mêmes leurs repas, il faut prévoir un réfrigérateur assez grand permettant de conserver les aliments dans de bonnes conditions ainsi qu'un four pour les réchauffer si besoin. Cette solution n'est pas recommandée s'il y a plus d'une dizaine d'enfants	
Espace sanitaire <sup>(1)</sup>	<i>Sécurité de fermeture et ouverture des portes</i>	
WC Filles	1/10	Destiné principalement à l'hygiène corporelle, ce lieu doit préserver l'intimité de chacun y compris celle des garçons, notamment entre les urinoirs et des maternels entre les WC. Cet espace est également pris en considération dans l'évaluation de la capacité d'accueil.
WC garçons Urinoirs	à 1/20	
WC handicapés	1	Prévoir un point d'eau pour 8 enfants ; les robinets sont placés à hauteur des enfants et choisis facilement manipulables. La taille des WC et des lavabos sont adaptées à l'âge des enfants accueillis. Il est recommandé d'équiper les sanitaires de distributeurs de savon et d'essuie-mains à usage unique, envisager une convention entre école- mairie- centres de loisirs concernant la recharge des papiers WC, essuie-mains, savons.
WC maternels	1/5 à 1/7 selon avis PMI	Prévoir des sanitaires donnant sur l'extérieur ou à proximité.
Nombre de points d'eau	Prévoir un point d'eau pour 6 enfants en cas d'accueil avec restauration et un pour 8 pour un accueil sans restauration	
Espaces destinés aux adultes		
Bureau de direction	<i>Espace aménagé, identifié et fonctionnel. En relation avec le hall d'accueil mais permettant aussi l'isolement (gestion administrative et financière, entretien particulier, soins) - téléphone, ordinateur et accès Internet</i>	
Salle équipe d'animation	<i>Espace de pause, de rangement des effets personnels, de documentation, de réunion, de transmission On compte 1 vestiaire (placard) fermé à clé pour chaque salarié (obligation faite par le Code du Travail).</i>	
Espaces de régie, d'entretien, et techniques	<i>Régie matériel général : matériels précieux, stockage gros matériel, et réserve générale (sauf alimentaire et entretien) ainsi que le matériel pédagogique commun.</i>	
Espaces de rangement	<i>Espaces de rangement dans les salles d'activités : étagères pour travaux en cours, placards pour matériel courant, matériel nécessaire aux activités de la journée, etc. (prévoir un ratio de 10 % de l'espace réservé aux activités) Dans le cas de locaux polyvalents (accueil périscolaire notamment), des placards fermés à clés doivent lui être spécifiquement réservés Rangement pour jeux d'extérieur accessible directement par l'extérieur.</i>	

<sup>1</sup> L'entretien des locaux s'effectue hors de la présence des enfants, avant l'ouverture ou après la fermeture du centre. Pour de simples raisons d'hygiène, les sanitaires doivent être nettoyés systématiquement après la fermeture